



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
SERVICE ETAT CIVIL ET CIMETIERES

N° : PA 2023- 523

Date : 23 AOÛT 2023

Mis en ligne le :

23 AOÛT 2023

**Objet : Célébration des mariages du 02 septembre 2023**

N° Acte : 5.6

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire les pouvoirs de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes ou Conseillers Municipaux en cas d'absence ou d'empêchement ;

**Considérant** que le Maire et les Adjointes seront absents le 02 septembre 2023;

### ARRÊTÉ

#### Article 1

Madame Bernadette HAMOU THERREY, Conseillère Municipale, assurera les fonctions d'Officier d'Etat Civil le 02 septembre 2023.

#### Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

#### Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

#### Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Madame Bernadette HAMOU THERREY.

Loïc GACHON  
Maire de Vitrolles

